

Projet de courrier pour la DGRH Mme Josette THEOPHILE ou cabinet

Madame,

Faisant suite à la décision de supprimer la Mission de la Formation MIFOR/DGRH Service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, les présidents des associations de professionnels exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur tiennent à vous faire part de leurs vives inquiétudes quant à la pérennisation du pilotage et du financement des stages nationaux de formation baptisés « actions spécifiques ».

Depuis plusieurs années, dans le cadre de la mission nationale de formation des personnels des établissements d'enseignement supérieur pilotée par la MIFOR, les coordonnateurs des réseaux régionaux de formation et l'association des responsables de formation des personnels PARFAIRE, ont organisés différentes actions d'adaptation ou de développement professionnel qui ont permis de mettre en place de véritables réseaux de professionnels d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisation des ressources.

En tant qu'association regroupant des professionnels de l'insertion et de l'orientation, de l'action sociale, de l'imprimerie, de l'hygiène et sécurité, du bâtiment, de la culture, des services juridiques, nous avons été étroitement associés à ces opérations. Ce partenariat a permis de proposer à de nombreux personnels des formations adaptées aux enjeux de modernisation et aux évolutions des professions de nos universités (une cinquantaine de formation par année pour 600 personnes formées).

Chaque établissements d'enseignement supérieur est autonome dans la définition de sa politique de formation des personnels ainsi et notamment depuis la loi sur la formation tout au long de la vie, les établissements élaborent des plans de formation qui répondent mieux aux besoins en compétences des professionnels.

Ces plans de formation jouent leur rôle au niveau local, ils ne peuvent en aucun cas apporter des réponses à des personnels qui sont peu nombreux sur des métiers à forte technicité. Seule la mutualisation entre établissements au niveau régional ou national selon le métier et le type de formation peut apporter une réponse de qualité et pérenne grâce à l'effet de la mutualisation.

Au moment où il s'agit d'intégrer ou de développer de nouvelles missions au sein de sites universitaires en totale reconfiguration, il s'agit plus que jamais pour les personnes des établissements de ne pas s'isoler sur sa pratique mais au contraire d'échanger entre pairs au sein d'actions de formation nationales ou régionales et ainsi prendre le recul nécessaire au développement des compétences.

Si ces actions devaient disparaître avec la suppression de la MIFOR, cela mettrait en danger la professionnalisation des établissements d'enseignement supérieur au moment où les enjeux en matière d'excellence sont stratégiques.

Considérant que ce point est fondamental, nous sollicitons une entrevue pour évoquer avec vous la reprise de cette mission par l'Ecole Supérieure d'Encadrement de l'Education Nationale et principalement ; le pilotage des réseaux régionaux de formation, la mise en œuvre des actions nationales et le rôle que nous pourrions jouer en tant qu'association de professionnels.

En espérant que vous serez sensible à ce problème, veuillez agréer, Madame, l'expression de notre plus haute considération.